



La Lettre d'INFORMATION de la MAIRIE de MALVEZIE

17 DECEMBRE 2016- N°7

Quelques informations...

Fêtes de fin d'année

Cette année encore, des cadeaux seront offerts par la Municipalité aux électeurs de notre commune de plus de 70 ans et aux enfants de moins de 10 ans.

En collaboration avec le Comité des Fêtes, un spectacle de magicien, un goûter et un apéritif de fête seront offerts à tous le MERCREDI 28 DECEMBRE A 16H30. Venez nombreux.

Fusion des Communautés des Communes

Depuis près d'un an, les personnels d'encadrement et les élus des 3 Communautés des Communes appelées à fusionner la Communauté des Communes du Haut-Comminges, la Communauté des Communes de Saint-Béat et la Communauté des Communes du Pays de Luchon se réunissent hebdomadairement afin d'essayer d'anticiper les conséquences de la fusion. Les implications de cette fusion seront à divers titres lourdes et complexes à gérer.

Une réunion récente de la Communauté des Communes du Haut-Comminges avait pour thème principal **les conséquences fiscales pour nos administrés de la fusion**. La mise en place de la future grande Communauté va entraîner une unification des taxes et des taux d'imposition sur son ressort.

Si le Haut-Comminges bénéficie d'une situation financière confortable (excédent important, absence de dette), ce n'est pas tout à fait le cas de ses futurs partenaires (capacité d'autofinancement négative pour Saint-Béat, endettement important pour les deux). Même si les situations restent délicates à comparer du fait des différences inhérentes à chacune des Communautés au niveau de leurs charges, de leurs compétences et de leur organisation notamment, les premières simulations financières présentées par la Direction des Finances Publiques ont établi que la fusion aura des conséquences fiscales qui ne seront pas anodines, particulièrement pour nos habitants.

En effet, l'unification fiscale devrait se traduire :

- par une augmentation sensible de la fiscalité locale pour les habitants de l'ancien canton de Barbazan jusqu'ici « privilégiés »;
- par une légère baisse de cette même fiscalité pour les habitants des Communautés de Saint-Béat et Luchon, jusqu'ici beaucoup plus imposés que nous.

La Loi sur la réforme territoriale impose que ce « lissage fiscal » soit réalisé selon trois scénarios qui seront laissés au choix des futurs délégués de la grande communauté dès le début de l'année 2017 :

- l'unification fiscale dès l'année 2017 (solution qui serait financièrement lourde et « violente » pour les habitants de l'ancien canton de Barbazan) ;
- un lissage progressif sur 7 ans ou sur 12 ans qui se traduirait pour nous par une mise à niveau beaucoup plus douce de nos taux d'imposition.

Les votes des délégués communautaires décideront début 2017 du rythme de cette hausse hélas inéluctable. Il est clair que, suivant leurs lieux d'origine, les intérêts de leurs administrés étant en jeu, leurs choix seront certainement différents. Nous défendrons quant à nous les options de lissage progressif sur 7 ou 12 ans qui semblent néanmoins aujourd'hui les plus probables.

Alors que du côté communal ou départemental, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, la réforme territoriale va donc se traduire pour nous par une hausse de l'impôt du fait de l'augmentation du taux intercommunal.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques, rénovation de l'éclairage public

La Commune de MALVEZIE comme toutes les autres communes de la Haute-Garonne (sauf Toulouse) est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Propriétaire du réseau d'électricité, le SDEHG a confié son exploitation à Enedis (anciennement ERDF), dans le cadre d'un cahier des charges de concession.

Garant d'un service public de distribution de l'électricité de qualité, le SDEHG réalise les travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et s'engage également dans la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique (économies d'énergie sur l'éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques, diagnostics énergétiques des bâtiments publics).

Dans le cadre de la programmation d'une rénovation complète des rues de notre village intégrant réfection du réseau d'eau potable et reprise des évacuations d'eaux pluviales, il était indispensable d'étudier la poursuite de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

De même avec une facture annuelle d'éclairage public supérieure à 3 500 €, il a semblé intéressant dans un souci d'économie de demander au SDEHG une étude de la rénovation du réseau d'éclairage public communal.

C'est pourquoi, nous avons transmis au SDEHG une demande d'étude concernant l'effacement des lignes sur l'ensemble des rues du centre du village du « Château » à la Maison Noguera et la rénovation complète de l'éclairage public de la commune.

Le projet présenté bénéficiera de taux de subventionnement exceptionnels (90 % pour la réalisation des opérations d'effacement de réseaux électriques, 80 % du montant HT des travaux de développement et de rénovation de l'éclairage). Il consistera à la construction de 800 ml de réseau souterrain et à la reprise totale de 31 points lumineux.

Le chiffrage de travaux pour les réseaux électriques s'élève à un montant total de 275 000 € dont seulement 42 673 € resteront à la charge de la Commune financés par un prêt sur 12 ans auprès du SDEHG (soit une annuité de l'ordre de 3 600 € en partie compensée par la baisse importante prévisible de nos factures d'éclairage public).

A cette somme se rajouteront 68 750 € pour l'effacement des réseaux de télécommunications qui seront subventionnables à 20% par le Conseil Départemental.

Ce projet, malgré son coût global conséquent, constitue une opportunité à saisir pour la Commune et devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2017.

Croisement du Moulin des Sept Molles

La municipalité vient d'avoir confirmation de l'attribution par le Conseil Départemental d'une somme prévisionnelle de 80 000 € au chantier de dégagement de visibilité au carrefour du Moulin des 7 Molles. La programmation de ces travaux de sécurisation fait suite aux multiples demandes de la Municipalité.

Appartement de l'Ecole

L'achèvement des travaux sur l'appartement gauche de l'Ecole devraient permettre sa location fin février 2017.

Accès INTERNET

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Numérique du Département, notre Commune devrait bénéficier d'ici quelques mois d'une augmentation de débit Internet de 4MB/s à 30MB/s grâce à l'emploi de la technique 4G. Cette technique devrait être remplacée par la suite par la fibre optique à l'horizon 2025.

Retable

Le Retable de l'Assomption est revenu cet été de restauration et a été remis en place dans le Chœur de l'Eglise. Afin de remercier la population, les généreux donateurs et les financeurs publics de l'opération, une réception sera organisée courant 2017.

Bonnes Fêtes à tous...